

**Notification de refus provisoire total ex officio de protection
(article 5 du protocole de Madrid, règle 17, paragraphes 1 et 2, du règlement
d'exécution du protocole relatif à l'arrangement de Madrid, et article 33 du
REMUE)**

Alicante, le 06/11/2024

DEBUT DU DELAI: **06/11/2024**

FIN DU DELAI: **06/01/2025**

Numéro d'enregistrement international: **1813998**

Marque:



Nom de la titulaire:

**International Business Machines
Corporation**

La protection de la marque susmentionnée est provisoirement refusée en ce qui concerne l'Union européenne pour tous les produits et services couverts par la désignation de l'Union européenne.

I. Motifs

L'Office a examiné votre enregistrement international désignant l'Union européenne afin de s'assurer qu'il ne tombe sous le coup d'aucun des motifs de refus énoncés à l'article 7 du RMUE.

Le signe



La demande porte sur la marque figurative

Base juridique de l'objection

Article 7, paragraphe 1, point f), du RMUE

Le signe que vous avez demandé est exclu de l'enregistrement en vertu de l'article 7, paragraphe 1, point f) et de l'article 7, paragraphe 2, du RMUE, car il est contraire à l'ordre

public.

Les produits et services pour lesquels l'objection est formulée sont:

Classe 9 *Ordinateurs; Ordinateurs quantiques; Matériels informatiques; Matériels informatiques et logiciels pour analyse des technologies de l'information et gestion des données; Matériels informatiques et logiciels pour le développement d'applications; Matériels informatiques et logiciels pour l'informatique en nuage (cloud computing); Matériels informatiques et logiciels pour l'informatique cognitive; Matériels informatiques et logiciels pour l'intelligence artificielle; Matériels informatiques et logiciels pour la technologie de chaîne de blocs; Matériels informatiques et logiciels pour l'informatique quantique et la programmation quantique; Matériels informatiques, à savoir unités à bande magnétique (traitement des données), bandes (rubans) magnétiques, circuits imprimés, circuits intégrés, claviers d'ordinateurs, disques compacts (audio-vidéo), disques optiques, coupleurs (traitement des données), disquettes souples, supports de données magnétiques; Matériels informatiques, à savoir écrans vidéo, scanners (équipement de traitement de données), imprimantes d'ordinateurs, interfaces (traitement de données), lecteurs (traitement de données), logiciels d'ordinateurs (programmes enregistrés) destinés au traitement de données, microprocesseurs, modems, moniteurs (matériel), ordinateurs, mémoires d'ordinateurs, périphériques d'ordinateurs; Adaptateurs d'ordinateurs; Composants d'ordinateurs; Équipements pour le traitement des données; Appareils informatiques pour la gestion de données et d'informations; Semi-conducteurs; Supports de données électroniques exploitables par une machine; Disques magnétiques; Unités de disques durs; Enregistreurs à bande magnétique; Machines à calculer; Caisses enregistreuses; Télécopieurs; Magnétoscopes; Bandes vidéo; Piles électriques et batteries électriques; Puces informatiques; Plaquettes pour circuits intégrés; Accessoires informatiques, à savoir serveurs informatiques de communications; Étuis de transport pour ordinateurs; Cartes d'interface pour ordinateurs; Câbles informatiques et pièces de câble informatique; Cartes fax-modem pour ordinateurs; Accessoires informatiques, à savoir filtres d'écran, tapis de souris d'ordinateur, téléavertisseurs, manettes de contrôle informatiques; Convertisseurs électriques, à savoir numériques-analogiques, analogiques-numériques et commutateurs pas à pas de voltage; Souris d'ordinateur; Cartes à circuits intégrés et cartes à puce intelligente, adaptateurs pour circuits intégrés et adaptateurs pour cartes à puce intelligente; Lecteurs pour cartes à circuit intégré et cartes à puce intelligente; Micro-ordinateurs; Appareils d'alimentation électriques; Projecteurs (appareils de projection); Commandes à distance pour ordinateurs; Onduleurs, parasurtenseurs et alimentations électriques sans coupure; Terminaux de points de vente (terminaux de paiement); Serveurs informatiques; Appareils de stockage informatique, à savoir sous-systèmes de stockage à grande vitesse pour le stockage et la sauvegarde de données électroniques localement ou via un réseau de télécommunication; Programmes informatiques téléchargeables; Programmes informatiques enregistrés; Plateformes de logiciels informatiques, enregistrés ou téléchargeables; Applications logicielles informatiques, téléchargeables; Logiciels de jeux vidéo; Logiciels et*

programmes de système d'exploitation; Logiciels d'accès à un réseau informatique mondial; Logiciels de gestion de documents; Logiciels de gestion de bases de données; Logiciels de localisation, récupération et réception de texte, documents électroniques, illustrations graphiques et informations audiovisuelles sur des réseaux informatiques internes à l'échelle de l'entreprise et sur des réseaux informatiques mondiaux locaux et étendus; Logiciels de développement et logiciels de conception de sites web et manuels d'utilisateur, sous format électronique, vendus sous forme d'ensemble; Logiciels d'ordinateurs pour le contrôle des opérations et de l'exécution des systèmes informatiques, des programmes, et des réseaux informatiques; Logiciels d'ordinateurs pour la connexion de réseaux et de systèmes informatiques, de serveurs et d'appareils de stockage disparates; Programmes d'ordinateurs pour la connexion d'ordinateurs entre eux et pour permettre les activités informatiques à travers un réseau informatique global; Logiciels d'ordinateurs pour la gestion de systèmes, de logiciels et de processus existants dans un environnement de technologie de l'information; Systèmes informatiques interactifs combinant du matériel informatique et des logiciels pour l'utilisation dans la gestion et l'analyse de données et manuels d'instructions sous format électronique vendus avec ces produits; Systèmes d'informatique en nuage (cloud computing), à savoir réseaux de communication intégrant du matériel informatique et des logiciels pour l'approvisionnement dynamique, la virtualisation et la mesure de consommation de ressources informatiques; Logiciels d'informatique en nuage (cloud computing) enregistrés et téléchargeables pour le déploiement et la gestion de machines virtuelles sur une plate-forme d'informatique en nuage (cloud computing); Systèmes informatiques, à savoir matériel informatique et logiciels informatiques pour le développement et l'intégration de l'intelligence artificielle, à savoir l'apprentissage automatique, l'apprentissage en profondeur et le traitement du langage naturel lesquels sont capables de recueillir, d'organiser et d'analyser des données; Systèmes informatiques, à savoir matériel informatique et logiciels informatiques intégrant des fonctions de traitement du langage naturel, de linguistique informatique, de recherche documentaire, d'apprentissage automatique et capable de comprendre des requêtes d'ordre général formulées par des humains et de formuler des réponses; Logiciels pour le développement, la construction et l'exploitation des applications de la technologie de chaîne de blocs; Matériels informatiques et logiciels informatiques pour le développement et la mise à l'essai d'algorithmes quantiques; Manuels de documentation et d'instruction téléchargeables sur des supports de données électroniques exploitables par une machine et concernant les ordinateurs ou les programmes informatiques; Publications électroniques téléchargeables; Publications électroniques téléchargeables sur supports informatiques, à savoir les manuels d'utilisation, les guides, les brochures, les fiches d'information, les présentations écrites et le matériel didactique dans le domaine de l'informatique, des réseaux informatiques, du stockage informatique, des systèmes d'exploitation informatique, des technologies de l'information, gestion des bases de données, informatique en nuage (cloud computing), intelligence artificielle, technologie de la chaîne de blocs et informatique quantique.

- Classe 37 *Construction de bâtiments; Services de réparation et d'installation informatiques; Services de maintenance de matériels informatiques; Installation et maintenance de matériels informatiques pour réseaux informatiques.*
- Classe 42 *Programmation informatique; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels de gestion de données; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour l'informatique en nuage; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour l'intelligence artificielle; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour l'informatique cognitive; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour la technologie de chaîne de blocs; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour l'informatique quantique et la programmation quantique; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour la construction, l'analyse et l'exécution de programmes quantiques et d'algorithmes quantiques; Services de logiciels en tant que service (SaaS) proposant des logiciels pour développer et tester des algorithmes quantiques; Services de programmation informatique et de conseil informatique pour l'intelligence artificielle; Services de programmation informatique et de conseil informatique pour l'informatique cognitive; Services de programmation informatique et de conseil informatique de gestion de l'information; Services de programmation informatique et conseil informatique pour la gestion des données; Services de programmation informatique et de conseil informatique pour l'informatique en nuage (cloud computing); Services de programmation informatique et de conseil informatique pour la technologie de chaîne de blocs; Services de programmation informatique et de conseil informatique pour l'informatique quantique; Services de programmation informatique et de conseil informatique pour les logiciels en tant que service (SaaS); Conception, installation, mise à jour et entretien de logiciels; Conception de logiciels et de matériels informatiques pour le compte de tiers, et services de conseils professionnels dans le domaine des ordinateurs; Services d'assistance technique, à savoir résolution de problèmes de programmes et logiciels informatiques; Services informatiques, à savoir conception, création et maintenance de sites web pour le compte de tiers; Analyse de systèmes informatiques, intégration de bases de données et de réseaux informatiques, programmation d'ordinateurs pour le compte de tiers, tous destinés à des interactions commerciales sur des réseaux informatiques mondiaux; Conception de systèmes d'interconnexion d'ordinateurs et de logiciels, à savoir raccordement électronique d'ordinateurs et de logiciels entre eux; Services de test de programme d'ordinateur (logiciel) et de matériel informatique (contrôle de qualité et contrôle technique); Études de projets techniques dans le domaine du matériel informatique et des logiciels; Conseils informatiques en matière de matériel informatique, à savoir conseils en matière de recherche et développement informatique; Conseils et assistance informatiques concernant l'utilisation d'Internet; Location d'ordinateurs et de logiciels; Recherche scientifique et industrielle, à savoir recherche et développement de nouveaux produits, recherches biologiques, recherches en bactériologie, recherches en chimie, recherches en cosmétologie, recherche en mécanique, recherches géologiques, recherches*

technologiques, recherche pharmaceutique, recherche scientifique à buts médicaux; Conseil en technologies de l'information [informatique]; Services d'intégration de systèmes informatiques; Services de conseil en matière de conception, sélection, implémentation et utilisation de systèmes d'ordinateurs et de logiciels pour des tiers; Services d'assistance technique, à savoir diagnostic de problèmes de programmes d'ordinateurs; Services de conception de systèmes informatiques pour des tiers; Conception de systèmes informatiques pour l'interconnexion de matériel informatique et de logiciels, à savoir interconnexion électronique d'ordinateurs et de logiciels; Services de test de programmes d'ordinateurs et de matériel informatique, à savoir test de logiciels, d'ordinateurs et de serveurs afin d'en assurer le bon fonctionnement; Services d'informatique en nuage (cloud computing) ayant trait aux services de matériel informatique et de logiciels intégrés à un réseau pour l'approvisionnement dynamique, la virtualisation et la mesure de la consommation de ressources informatiques; Fourniture de systèmes informatiques virtuels et d'environnements informatiques virtuels par le biais de l'informatique en nuage; Conception et développement de logiciels pour le stockage en nuage de données; Services de fournisseurs d'hébergement en nuage informatique (cloud computing); Services de stockage électronique de données électroniques et de récupération de données; Service de sécurisation des données; Services d'assistance informatique en matière de logiciels rendus par des informaticiens; Conception de matériels informatiques pour réseaux informatiques; Conception et développement d'ordinateurs; Informatique quantique; Services de consultation en matière de sécurité informatique et Internet et de cryptage de données; Services d'assistance technique, à savoir diagnostic et résolution de problèmes de matériels informatiques.

Signes contraires à l'ordre public

L'article 7, paragraphe 1, point f), du RMUE exclut de l'enregistrement les marques qui sont contraires à l'ordre public. L'«ordre public» est l'ensemble des règles de droit nécessaires au fonctionnement d'une société démocratique et de l'État de droit. Dans le contexte de l'article 7, paragraphe 1, point f), du RMUE, l'«ordre public» renvoie à l'ensemble de la législation européenne applicable dans un domaine particulier, ainsi qu'à l'ordre juridique et à l'État de droit tels que définis par les traités et le droit dérivé de l'Union européenne, qui reflètent une compréhension commune de certains principes et valeurs de base, tels que les droits de l'homme.

Le public pertinent est le consommateur moyen de l'Union européenne qui percevra le signe comme un symbole de **soutien à l'invasion de l'Ukraine par la Russie**.

En Russie, le « Z » est de plus en plus considéré comme un symbole de l'invasion de l'Ukraine par le président Poutine. Il a été arboré par des hommes politiques, vu sur les flancs de voitures, de camionnettes et de panneaux publicitaires, et tagué sur des abribus. Il a même été utilisé par des Serbes lors d'une manifestation pro-russe à Belgrade. Les photos ont été largement diffusées sur les réseaux sociaux¹.


¹ Pourquoi la lettre Z est devenue un symbole de soutien à la Russie dans la guerre en Ukraine <https://www.ouest-france.fr/monde/guerre-en-ukraine/pourquoi-la-lettre-z-est-devenue-un-symbole-de-soutien-a-la-russie-dans-la-guerre-en-ukraine-99c0e9f2-9ef5-11ec-b9f4-6c0b3ebcf9d2> ; Guerre en Ukraine : que sait-on du symbole russe pro-guerre Z ? <https://fr.euronews.com/2022/03/09/guerre-en-ukraine-que-sait-on-du-symbole-russe-pro-guerre-z>

La lettre « Z » est l'un des symboles peints sur les blindés et hélicoptères militaires engagés dans l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. Absente de l'alphabet cyrillique, cette lettre est par ailleurs déclinée par la communication du Kremlin sur divers supports comme même de soutien à la guerre, souvent aux couleurs du ruban de Saint-Georges (noir et orange) et associée au hashtag #СвоихНеБроцаем (« #Nous N'Oublions Pas Les Nôtres »). L'invasion russe en 2022 elle-même est parfois surnommée « opération Z ». En dehors du contexte militaire, l'utilisation du symbole « Z » traduit un soutien à la présidence de Vladimir

Poutine et est devenue une « marque » du gouvernement russe aux côtés des couleurs de Saint-Georges, elles-mêmes adoptées comme des manifestations de soutien à la guerre russo-ukrainienne commencée en 2014.



Dans ce contexte, et dans la mesure où la stylisation et les caractéristiques typographiques

du signe  ne s'écartent pas suffisamment des représentations usuelles du symbole « Z » véhiculant un message de soutien à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le public pertinent percevra le signe comme étant contraire à l'ordre public car ledit message contredit les valeurs universelles sur lesquelles l'Union européenne a été fondée et promeut ou banalise des activités criminelles à l'encontre de civils.

De plus, toute tentative visant à instaurer un monopole et à exploiter commercialement cette représentation de la lettre « Z » comme indication de l'origine de produits de consommation courante porterait certainement atteinte à la sensibilité du consommateur européen moyen et serait jugée inadmissible.

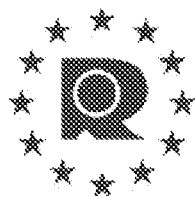
Par conséquent, conformément à l'article 7, paragraphe 1, point f) et de l'article 7, paragraphe 2, du RMUE, le signe est exclu de l'enregistrement.

II. Délai

La titulaire de l'enregistrement international se voit accorder par la présente un délai de deux mois pour remédier aux motifs de refus indiqués au point I ci-dessus. Ce délai prend effet le jour où l'Office émet cette notification (article 193, paragraphes 2, 3 et 4, du RMUE). Toute réponse à la présente communication doit être adressée uniquement à l'EIPO.

En l'absence d'une réponse de votre part dans le délai imparti, l'Office rendra une décision susceptible de recours refusant la protection de l'enregistrement international en ce qui concerne l'Union européenne.

Pour toute explication complémentaire concernant la présente communication, veuillez contacter le centre d'information de l'EIPO au +34 965139100 en donnant votre numéro de demande en référence. Le centre d'information répondra à votre question ou vous mettra en contact avec l'examineur/examinatrice en charge de votre dossier. Si cette personne n'est pas disponible, vous pouvez demander que l'on vous rappelle et l'examineur/examinatrice vous contactera dans un délai de deux jours ouvrables.



Thomas PINTO
Examineur